



## **Rapport de la Section de Montréal**

### **Mot du président, Daniel Morin**



Bonjour, chers membres. J'écris ces lignes à la fin novembre 2017. Cette première ligne est une copie conforme de celle de l'an dernier. Bref, nos délais sont toujours longs ce qui nous empêche de communiquer efficacement avec vous. Par contre, le site internet [www.anrfmontreal.ca](http://www.anrfmontreal.ca) est fonctionnel et mis à jour régulièrement. De plus, vous pouvez y trouver plusieurs liens précieux ainsi que des articles très pertinents concernant les retraités fédéraux et les aînés en général.

Au cours des prochains mois, beaucoup d'efforts seront mis en place pour le recrutement de nouveau membre. La défense de nos acquis est une priorité nationale et le nombre de membres de notre association en fait une force de frappe. Le potentiel d'augmentation est près de 50 %. Nous avons un peu plus de 13 000 membres à la section de Montréal et nous pourrions en avoir plus de 25 000. La même proportion s'applique au niveau national. Votre implication est aussi nécessaire. Comment me direz-vous? Très simple, deux possibilités. La première s'assurer que votre conjoint ou conjointe est aussi membre de l'association et la deuxième, vous êtes toujours en contact avec vos anciens amis fonctionnaires. Sont-ils membres?

Le recrutement n'est pas le seul endroit où des efforts sont mis de l'avant, la protection de nos acquis est aussi au cœur de nos démarches ainsi que l'amélioration de la qualité de vie de nos aînés. Tant au niveau national qu'au niveau de la section, nous nous intéressons au projet de loi C-27 qui pourrait modifier considérablement les prestations de pensions. Pour en savoir plus sur ce projet de loi, je vous invite à visiter le site suivant : <https://www.retraitesfederaux.ca/fr-CA/Advocacy/Honour-Your-Promise/Bill-C27-Learn-More>. Ce site fait partie du site national.

Vous trouverez ci-dessous la convocation pour l'assemblée générale annuelle de votre section. Un coupon-réponse est inclus à la page quatre (4) pour vous inscrire à l'assemblée ainsi qu'indiquer si vous serez aussi parmi nous au dîner.

Je vous informe que durant cette assemblée une proposition vous sera présentée pour modifier nos règlements. Elle vise à diminuer le nombre d'administrateurs au conseil d'administration, la réduction du nombre de Vice-président, la durée du mandat des administrateurs et apporter des corrections au texte des règlements suite aux changements apportés. Toute modification aux règlements requiert l'acceptation des membres.

Le texte complet de la proposition vous parviendra avec les documents de l'assemblée qui seront envoyés aux membres inscrits à la réunion.

**Assemblée générale annuelle (AGA)  
Mercredi 11 avril 2018**

Chers(ères) membres, vous êtes invité(e) à l'assemblée générale annuelle (AGA) de votre section qui se tiendra **mercredi 11 avril 2018 à 10h**. Plusieurs sujets d'importance y seront discutés et votre présence est essentielle.

Nous vous demandons d'arriver à **9 h 45** afin que nous soyons en mesure de débiter à 10h. L'assemblée se tiendra à la salle **Le Rizz, 6630, rue Jarry est, à St-Léonard**, [www.lerizz.com](http://www.lerizz.com) (métro Langelier, autobus 33 direction nord, descendre au coin de Jarry et se diriger vers l'est). Veuillez compléter le coupon-réponse de la page quatre (4) et nous le retourner au plus tard le **23 mars 2018** à l'adresse indiquée au bas de ce document. Au plaisir de vous rencontrer.

### INVITATION

Nous vous invitons à une session d'information portant sur la maladie d'Alzheimer.

**Date : mardi 17 avril 2018 de 13 h 30 à 15 h 30**

**Lieu : Le CHÂTEAU ROYAL**

3500 boulevard du Souvenir, Ville de Laval.  
(Stationnement gratuit disponible sur place).

### PROGRAMME

- 1- "Démystifier la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées"  
qui sera présenté par un représentant de la société d'Alzheimer Laval
  
- 2- "Les enjeux légaux reliés à la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées"  
présentés par Me Hélène Guay

La maladie d'Alzheimer est une maladie du cerveau caractérisée par une dégénérescence progressive des cellules du cerveau. L'évolution de la maladie d'Alzheimer suit généralement certaines étapes, ou stades, qui entraîneront des changements dans la vie des personnes atteintes (pertes de mémoire, les difficultés à communiquer, les changements des humeurs et des comportements) et celle de leur famille.

Dans les derniers mois de la maladie d'Alzheimer, les personnes atteintes de la maladie éprouveront un déclin accru des facultés cognitives et physiques. Elles nécessiteront des soins 24 heures par jour.

Pour la personne atteinte de l'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, le moment viendra où elle ne sera plus en mesure de prendre des décisions financières et de signer des documents officiels (d'où l'intérêt d'une planification précoce). Les personnes qu'elle nomme pour agir en son nom doivent connaître ses souhaits afin d'être en mesure de les respecter et de les accomplir.

Cette session d'information est offerte gratuitement aux membres de l'ANRF-section de Montréal. Vous devez vous inscrire auprès du secrétariat de l'ANRF en transmettant un courriel à l'adresse [info@anrfmontreal.ca](mailto:info@anrfmontreal.ca) ou en téléphonant au 514-381-8824.

Le nombre de participants étant limité, la priorité sera donnée en fonction de la date d'inscription.

### **«Directives médicales anticipées (DMA)<sup>1</sup>»**

Êtes-vous familier avec le registre des «**directives médicales anticipées<sup>2</sup>**» (DMA) qui est en vigueur depuis le 15 juin 2016<sup>3</sup>? Sinon, prenez quelques minutes pour lire ce qui suit.

Les «directives médicales anticipées» vous permettent de dire à l'avance que vous acceptez ou que vous refusez certains soins de santé. Vos volontés seront désormais accessibles rapidement par le personnel médical (médecins et les infirmières) qui doit consulter le registre et respecter celles-ci, si vous n'êtes plus en mesure de les exprimer. Dans le cas où l'équipe médicale ne respecte pas les directives médicales anticipées, un proche de la personne inapte peut demander au tribunal d'ordonner qu'elle le fasse.

Dans le cas d'absence de directives, le médecin fera appel au « représentant en matière de consentement aux soins ». Les directives médicales anticipées ont par ailleurs préséance sur un mandat de protection (nouvelle appellation du mandat d'inaptitude). La motivation d'une personne de s'inscrire au Registre est d'abord et avant tout pour ses proches. Elle veut ainsi leur éviter de devoir prendre « une décision qui

---

<sup>1</sup> L'article réfère à divers sites publics

<sup>2</sup> Plus de 11 000 personnes y sont déjà inscrites

<sup>3</sup> La Loi sur les soins de fin de vie obligeait Québec à mettre en place ce registre.

peut être difficile » ou d'avoir à faire des choix qui peuvent mener à des « mésententes familiales ».

Les «**DMA**» s'appliquent lorsque la personne qui les a faites est inapte à consentir à des soins. Si vous choisissez d'exprimer vos directives, deux options s'offrent à vous :

1. l'acte notarié;
2. le formulaire *Directives médicales anticipées en cas d'inaptitude à consentir à des soins*: (par téléchargement en ligne, à <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/Pages/directives-medicales-anticipees-telechargement-du-formulaire.aspx> ou par téléphone Montréal : 514 864-3411 Ailleurs: 1 800 561-9749 (sans frais)

Les directives pourront être révoquées ou modifiées en tout temps.

Micheline Bétournay

<b>COUPON RÉPONSE POUR LE REPAS À RETOURNER AU PLUS TARD LE 23 MARS 2018</b>			
Nom du membre : _____		# de membre _____	
Nom du conjoint membre : _____		Téléphone : _____	
Adresse courriel: _____			
Adresse résidence : _____			
Code Postal	Adresse	App..	Ville
Participation au repas : 1 personne ___10\$ / 2 personnes ___20\$. Chèque inclus : _____			
Si vous désirez un repas de poisson : 1 personne : _____ ou 2 personnes _____			
<b><u>SVP expédier votre chèque à :</u></b>			
<b>ANRF, 1940, Boul. Henri-Bourassa est, bureau 300, Montréal, Qc H2B 1S1</b>			
<b>(514) 381-8824 / <a href="mailto:info@anrfmontreal.ca">info@anrfmontreal.ca</a></b>			

**Voici le menu de l'AGA:**

**Pâtes :** Strozzatrete al limone (pâtes au citron) **Salade:** César  
**Assiette de résistance:** Escalope de veau fiorantina gratinée avec patates boulangères, fèves vertes et poivrons **Dessert :** Gâteau aux fruits des champs  
**Breuvages :** café, thé, eau et liqueurs douces (1 verre de vin par personne)  
**Végétarien (assiette de résistance) :** poisson (avec coupon)